

# Lus en Général



N°314 JUIN 2026  
ISSN 2800-3128



## SOMMAIRE

Page 1 : Comité des Loisirs : fête du 4 juillet

Pages 2-3 : Vie communale

Pages 4-5 : Infos pratiques Informations municipales

Pages 6 : Vie communale : informations pratiques et municipales

Page 7 : Actualités - Société - Solidarité - Jeunesse

Page 8 : Journée citoyenne et dicton du mois



À partir de 10 h : Expo - photos et films de 60 ans de vie associative de la commune

13 h 30 : inscription au concours de palets par équipe

Jeux en bois : enfants et adultes (gratuit)

20 h : repas : **Menu 16€**

Kir

Joue de porc

Gratin dauphinois

Fromage

Glace et café

**Menu enfant 6€**

Chipo/chips

Glace et Kinder



Soirée dansante avec DJ Patrisco

23 h 15 : feu d'artifice

Toute la journée : bar et restauration rapide

**Réservation auprès des membres du Comité des Loisirs**

**Philippe : 07 86 54 44 51**

**Murielle : 06 31 92 29 58**

AMICALE LAÏQUE : FÊTE DE L'ECOLE 20 JUIN

**LA PETITE NORMANDIE EN FÊTE**  
**SAMEDI 20 JUIN**  
 Viens faire la fête à l'école!

**De 15h30 à 18h : après-midi ludique**

- Jeux parents-enfants
- Pêche aux canards
- Chamboule-tout
- Tir à l'arc
- Maquillage, tatouage
- **TOMBOLA**

**DE 19H À 21H : C'EST LA BOUM !!**  
 Soirée fluo dans la salle de motricité!  
 Petits et grands : venez déguisés!

*Et pour manger?*

**Galette de Steph**  
 GALETTES & CRÊPES  
 sur Place ou à Emporter

*Planches apéro*

AMICALE LAÏQUE DE LUSANGER

RAPPEL : LES 60 ANS DE L'ASL

Lors de la fête du 4 juillet organisé par le Comité des Loisirs, une exposition mettra en valeur une rétrospective de l'**ASL Association Sportive de Lusanger** retraçant les moments marquants sportifs de la vie locale de Lusanger.

Nous sommes à la recherche de photos, de vidéos, de témoignages, d'articles de journaux. Les festivités commencent à partir de 10 h 30 avec restauration et bar sur place midi et soir.

Nous avons besoin de bénévoles pour la bonne organisation de cette fête, nous vous donnons rendez-vous à 9 h 30 au terrain des sports.

**Vous pouvez contacter**  
 Philippe BEDOUET : 07 71 07 06 88 ou  
 Anne LANGLOIS : 06 36 45 38 21



OGEC : PERMANENCE PAPIERS ET RANDONNÉE



Nous vous rappelons que les permanences papiers ont lieu le dernier samedi de chaque mois. La prochaine permanence de collecte de papiers, au local communal, rue de Ronde à Lusanger se déroulera **Samedi 27 juin 2026 de 10 h 30 à 12 h**

**LUSANGER**  
**DIMANCHE 28 JUIN**  
**RANDONNÉE LIBRE 9 KM**  
**COURSE OU MARCHÉ**

Inscription et départ libre entre 9h30 et 10h30

Tarif :  
 Randonnée : 6€  
 Randonnée et repas : 10€  
 Rando gratuite pour les moins de 12 ans

Vente de tickets auprès des parents de l'école privée de Lusanger ou par mail : [ogec.lusanger@gmail.com](mailto:ogec.lusanger@gmail.com)

A découvrir sur place :

- Repas : Kir, Galette saucisses et dessert
- Crêpes
- Gâteaux
- Bar
- Jeux

**Gilet jaune obligatoire**

**RDV pour le départ à la salle du Petit Bois, 38 rue de la gare, Lusanger. Organisé par l'école Notre Dame de Bonne Garde de Lusanger**

L'ASSO DES ZINZINS : 2ÈME ÉDITION DU VIDE GRENIER

**VIDE-GRENIER**  
 REPAS CONCERTS SUR 2 ESPLANADES  
 5 CONCERTS DANS LA JOURNÉE  
 BROCANTE / BRADERIE  
 MARCHÉ ARTISANAL

**LUSANGER**

**LE 23 AOÛT 2026**  
 DE 6H À 19H  
 ARRIVÉE DÈS 6H POUR LES EXPOSANTS

PARTICULIERS : 1,50 € / mètre  
 PROFESSIONNELS : 3,50 € / mètre

ORGANISÉ PAR

2ÈME ÉDITION

INFO ET RÉSERVATIONS  
 07.80.50.70.18  
 07.50.65.41.05  
[l ASSO DES ZINZINS@MAIL.FR](mailto:l ASSO DES ZINZINS@MAIL.FR)

**L'ASSO DES ZINZINS**

## NOUVEAU À LUSANGER : AUDREY COQUET@ADMIN

*Nouvelle*  
**AVENTURE PROFESSIONNELLE !**

Je suis heureuse de vous annoncer la création de

**AC-admin**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE

**J'accompagne les :**

- ✓ Agriculteurs
- ✓ Artisans
- ✓ PME / TPE
- ✓ Entrepreneurs

☑ Gestion administrative  
☑ Suivi et organisation  
☑ Facturation & relances  
☑ Aide comptable  
☑ Classement & documents

Mon objectif : vous faire gagner du temps pour vous consacrer sur votre activité.



**AC-admin**

**VOTRE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE**

Libérez-vous de l'administratif, gagnez du temps pour vous consacrer pleinement à votre activité.

☎ 07 66 69 86 09  
✉ audreycoquet44590@gmail.com  
👤 Audrey Coquet  
📍 Loire-Atlantique intervention à distance

## CHATS ERRANTS : OPÉRATION DE POSE DE CAGES



Suite à de nombreuses demandes de riverains, et dans un souci de salubrité publique, la commune de Lusanger informe les propriétaires de chats qu'une campagne de capture d'animaux errants est organisée au lotissement « Les Genêts », avec la pose d'une

cage courant du mois de juin.

Les propriétaires de chats sont invités à veiller à ne pas laisser divaguer leurs animaux durant cette période. Nous vous rappelons que l'identification de vos animaux est obligatoire et qu'il est fortement conseillé de stériliser vos animaux pour éviter la prolifération de chats errants.

## INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES : DU 10 JUIN AU 15 JUILLET

**Inscriptions aux transports scolaires du 10 juin au 15 juillet 2026**

Vous avez inscrit votre enfant... Retrouvez toutes les informations sur [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)

Année scolaire 2026-2027

**Aléop** REGION PAYS DE LA LOIRE  
aleop.paysdelaloire.fr

## LE RAYON44 : PLANNING JUIN



### Lusanger

**LIEU :** Salle du Petit Bois

**JOUR :** Jeudi tous les 15 jours

**HORAIRE :** de 13h30 à 14h30



**Présence de l'épicerie itinérante à la salle du Petit Bois, 38 rue de la Gare Les jeudis 11 et 25 juin 2026 13 h 30 à 14 h 30**

## JOURNÉE CITOYENNE : CIMETIÈRE DE LUSANGER

**Vendredi 12 juin de 9 h à 12 h :** nettoyage du cimetière, nettoyage et entretien entre les tombes, désherbage manuel. Inscription à l'accueil de la mairie.

Cette journée citoyenne a pour but de participer à l'embellissement de notre commune dans une ambiance conviviale de partage et de savoir, pour petits et grands.



## 16 ANS : PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER



Jeunes lusangéens nés en **juin 2010** n'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Pensez à vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. A cette occasion, la mairie vous remettra une attestation de recensement.

**NB :** Nous vous rappelons que cette attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

## COLLECTE DE SERVIETTES PÉRIODIQUES

La commune de Lusanger organise pour la 3ème année une collecte solidaire afin de lutter contre la précarité menstruelle.



Du **18 mai au 5 juin** vous pouvez déposer vos dons à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture. **Lundi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h et mardi, mercredi et jeudi de 8 h 45 à 12 h 30.**

**D'avance merci pour votre générosité.**

## Les permanences des élus :

Yves FROMENTIN - Le Maire

Anaïs MILAN - 1ère adjointe : vie Locale - école et solidarité

Hervé PINARD adjoint : travaux voirie et environnement

Valérie CARTERON adjointe : finances - administration et moyens

Arnaud BERNARD adjoint : urbanisme - aménagement et bâtiments

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie au 02 40 07 83 08

## Député :

Monsieur Jean-Claude RAUX  
jean-claude.raux@assemblee-nationale.fr

## Conseillers Départementaux :

Jean-Claude PROVOST : 02 40 99 09 40  
jeanclaude.provost@loire-atlantique.fr  
Mme LE BIHAN : 02 40 99 09 40  
laurence.lebihan@loire-atlantique.fr

## Mairie

20 place de l'Eglise  
Tél : 02 40 07 83 08  
Courriel : info@mairie-lusanger.fr  
Le lundi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. Le mardi, mercredi et jeudi de 8 h 45 à 12 h 30.

## Agence Postale Communale

20 Place de l'Eglise  
Tél. 02 40 07 77 93  
du lundi au samedi de 8 h 45 à 11 h 45.

## Accueil périscolaire « La Passerelle »

1 rue de la Gare - 02 28 04 03 37  
apslapasserelle.lusanger@outlook.fr

## Ecole « La Petite Normandie »

19 Place de l'Eglise - 02 40 07 81 44  
ce.0440586Y@ac-nantes.fr

## Ecole privée « Notre Dame de Bonne Garde »

5 rue de la Gare - 02 40 07 88 50  
ecole.lusanger@orange.fr

## Médiathèque de Lusanger

1 rue de la Gare - 02 40 07 65 10.  
Ouvert : mercredi de 15 h à 18 h et le vendredi de 10 h à 12 h 00

## Mini Marché Place de l'Eglise

Lundi matin : Les Galettes de Steph de 9 h à 14 h

**LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE**

- 15 SAMU** : LE SERVICE D'URGENCE MÉDICAL URGENT
- 17 POLICE SECOURS** : Pour les urgences de police
- 112** : NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
- 18 SAPEURS-POMPIERS** : Pour les urgences de pompiers
- 114** : NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
- 119** : Enfance en danger
- 3114** : Prévention suicide
- 3018** : Cyber harcèlement
- 3919** : VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE
- 116 006** : Numéro d'aide aux victimes

CE NUMÉRO N'EST PAS UN DEMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE. CE SONT LES SECOURS QUI VOUS RAPPELLENT !

## Assistante sociale :

Espace Départemental des Solidarités, 6 Place Saint-Nicolas 44110 Chateaubriant. Sur rendez-vous uniquement - 02 40 81 17 81. eds.chateaubriant@loire-atlantique.fr

## Caisse d'Allocations Familiales :

Accueil sans rendez-vous : le lundi et le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h 30.  
Accueil sur rendez-vous : le mardi et le jeudi de 14 h à 16 h 30.  
7 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant - tél. 3230

## Centre socio-culturel Intercommunal :

19 rue Jacquard 44110 Châteaubriant - ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - 02 72 41 00 50

## CLIC du Pays de Châteaubriant :

10 rue d'Ancenis 44110 Châteaubriant - 02 28 04 05 85  
clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

## Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :

5 rue Gabriel Delatour - BP 203 - 44146 Châteaubriant cedex  
02 28 04 06 33 - accueil@cc-chateaubriant-derval.fr  
Annexe de Derval : 1 Allée du Rocheteur

## Déchetterie au « Vieux Bourg » à Lusanger :

Ouverture lundi, vendredi et samedi de 14 h à 18 h, mercredi de 9 h à 12 h. Fermeture mardi et jeudi. Tél 06 77 98 90 12

## Espace aquatique intercommunal :

Rue de l'Abbé Orain 44590 Derval - 02 40 07 50 00  
Courriel : accueil@espace-aquatique-derval.com  
www.espace-aquatique-derval.com  
Facebook : Piscine de Derval

## France Services Derval : (sur RDV principalement)

14 rue de la Garlais à Derval - 02 40 81 82 26.  
franceservices.derval@cc-chateaubriant-derval.fr

## La Maison des Aidants :

14 rue de Vauzelles 44110 Chateaubriant. 02 28 04 61 53.  
maisondesaidants@cc-chateaubriant-derval.fr  
Horaires sur rdv hors vacances scolaires lundi, mardi, jeudi de 13h à 19h-mercredi 8h30 12h, pendant les vacances scolaires lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h à 19h.

## Maison de la mobilité :

Rue de la Gare à Châteaubriant. Tél : 02 40 07 54 71  
Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30  
le samedi de 9 h 00 à 13 h 00

## OPASS : sur rendez-vous 02 40 07 01 24

3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines  
Le mercredi et samedi de 8 h à 9 h - 3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines, ou à 7 h tous les jours.

## Maison de l'habitat :

28 rue Pasteur 44110 Châteaubriant - permanence sans rendez-vous le mercredi de 10 h à 12 h. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h à 19 h , le samedi de 9 h à 13 h au 02 52 70 09 82

## Psychologue :

14 rue de la Garlais à Derval. Permanence à l'Espace France Services  
Consultations gratuites sur Rdv - 06 84 12 71 37

## Planning familial :

Numéro vert anonyme et gratuit - 0800 08 11 11 - du lundi au samedi de 9 h à 20 h.

## Relais assistantes maternelles - Maison intercommunale de la petite enfance :

8 rue du Lavoir 44590 Derval. Courriel : ram@cc-derval.fr  
Accueil du public de préférence sur Rdv lundi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h 30  
Mardi : de 14 h à 17 h  
En soirée : uniquement sur rendez-vous.  
Accueil téléphonique : 02 40 07 27 95  
Contacts Anne-Noëlle Jalaber et Anne Trichereau-Royer

## Transport Aléop (scolaire) - 09 69 39 40 44 ou connectez-vous sur aleop.paysdeloire.fr

## Transport à la demande Châteaubriant - Derval : Aléop

Votre inscription est gratuite et automatique sur simple appel téléphonique. Allô Aléop au 09 69 39 14 14 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 - de 14 h à 18 h 30, le samedi de 8 h à 12 h - de 14 h à 17 h.

## Transport Solidaire : La Barakatous

Demande à effectuer 48 h à l'avance au 06 52 75 57 73

## Véolia Eau - 02 40 45 15 15

**Étaient présent-e-s :** Yves FROMENTIN, Anaïs MILAN, Hervé PINARD, Valérie CARTERON, Arnaud BERNARD, Gitane REMY, Jérôme PENIGUEL, Vincenza BAGOT, Emmanuel CHAUVIN, Magali PITON, Emmanuel ERBETTE, Marie-Jeanne CORREIA, Gaëtan BODIER, Marie-Madeleine RENIER, Nicolas SAUDRAIS.  
**Secrétaire de séance :** Vincenza BAGOT



**Délibération portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire :**

Le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire certaines attributions de cette assemblée. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- De prendre, pour la durée du mandat, toute décision des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 60 000 € HT par opération :
  - De 0 € à 3 999 € HT : décision du Maire avec information périodique du conseil municipal.
  - De 4 000 € HT à 59 999 € HT : décision du maire après mise en concurrence (selon les modalités de l'ordonnance marchés publics).
  - Au-delà de 60 000 € HT : le Maire ne bénéficie pas de délégation. Chaque étape (définition des besoins, lancement de la consultation, choix de l'attributaire et signature) fera l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal après avis de la commission compétente. La publicité sera assurée sur le profil acheteur de la commune et, le cas échéant, par voie de presse.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes .
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux .
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières .
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges .
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros .
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts .
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes .
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement .
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme .
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 .
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs et le maire pourra porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants .
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 10 000 € par sinistre .
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € par année civile .
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code :

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre .

De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions les plus larges possibles .

De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les projets de travaux ou d'investissement ne dépassant pas 10 000 € .

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 € .

Toutes les décisions prises par le Maire seront transmises au conseil municipal.

**Les commissions communales et leurs membres:**

Quatre commissions communales sont créées, elles sont toutes présidées par le Maire.

- Vie locale-éducation-jeunesse-famille et solidarité : Anaïs MILAN, Hervé PINARD, Vincenza BAGOT, Valérie CARTERON, Marie-Jeanne CORREIA, Gitane REMY, Marie-Madeleine RENIER.
- Travaux-voirie et environnement : Hervé PINARD, Arnaud BERNARD, Gaëtan BODIER, Valérie CARTERON, Emmanuel CHAUVIN, Emmanuel ERBETTE, Jérôme PENIGUEL, Magali PITON, Nicolas SAUDRAIS.
- Finances-administration et moyens : Valérie CARTERON, Anaïs MILAN, Arnaud BERNARD, Marie-Jeanne CORREIA, Hervé PINARD, Gitane REMY, Marie-Madeleine RENIER, Nicolas SAUDRAIS.
- Urbanisme-aménagement et bâtiments : Arnaud BERNARD, Valérie CARTERON, Gaëtan BODIER, Emmanuel CHAUVIN, Emmanuel ERBETTE, Anaïs MILAN, Hervé PINARD.

**Renouvellement du CCAS et élection des représentants du conseil municipal :**

Le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. M. le Maire précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal.

Le conseil municipal fixe à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, 4 membres élus et 4 membres représentant 4 catégories d'associations, le maire est président de droit.

Ont été élus au scrutin de liste Mme Anaïs MILAN, Mme Vincenza BAGOT, Mme Gitane REMY et M. Nicolas SAUDRAIS.

**Désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) :**

La CAO est composée du Maire, qui la préside, de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Sont élus au poste de titulaires : Mme Valérie CARTERON, M. Hervé PINARD et Anaïs MILAN.

Et M. Arnaud BERNARD, Mme Gitane REMY et Mme Marie-Jeanne CORREIA sont élus au poste de suppléants.

**Délégués aux commissions communautaires :**

Les commissions thématiques de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, qui inclut la commune de LUSANGER, sont accessibles aux conseillers municipaux. Ces commissions abordent divers sujets tels que les finances, la gestion des déchets, et la jeunesse. La participation des élus de LUSANGER est jugée déterminante pour défendre les intérêts de la population et collaborer avec les autres communes. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de désigner des membres pour siéger dans ces commissions comme suit :

**Délégués aux commissions communautaires : (suite)**

- Commission Finances, Economie, Marchés publics et travaux : Valérie CARTERON
- Commission culture : Jérôme PENIGUEL et Gitane REMY
- Commission Prévention et Gestion des déchets : Yves FROMENTIN et Jérôme PENIGUEL
- Commission Mobilités et Habitat : Valérie CARTERON et Vincenza BAGOT
- Commission Petite enfance, Jeunesse et Famille : Anaïs MILAN et Magali PITON
- Commission Tourisme, Sports, Loisirs et Communication : Jérôme PENIGUEL et Emmanuel CHAUVIN
- Commission Agriculture et Foireil : Nicolas SAUDRAIS et Emmanuel ERBETTE
- Commission Environnement 1 : eau : Hervé PINARD
- Commission Environnement 2 : Climat et Sécurité Civile : Yves FROMENTIN et Arnaud BERNARD
- Commission Santé : Gitane REMY
- Commission Personnel, Administration Générale et Mutualisation : Valérie CARTERON

**Désignation du référent déontologue :**

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au décret 1520 et son décret d'application du 6 décembre 2022, un référent déontologue doit être nommé par le conseil municipal pour conseiller les élus sur le respect des principes déontologiques. Le conseil municipal désigne en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF 44 (Association des Maires de France de Loire-Atlantique), pour la durée du mandat.

**Désignation des délégués dans les diverses instances :**

Atlantic'eau : Collège électoral de Châteaubriant-Derval : Délégué titulaire Gaëtan BODIER - Délégué suppléant Hervé PINARD.  
 Commission territoriale du Pays de la Mée : Délégué titulaire Gaëtan Bodier - Délégué suppléant Hervé PINARD  
 Syndicat d'électrification : TE44 - territoire d'énergie 44 : Délégué titulaire Jérôme Peniguel - Délégué suppléant Emmanuel CHAUVIN.  
 Syndicat Chère Don Isaac : Nicolas SAUDRAIS.  
 Loire-Atlantique Développement : Assemblée spéciale : Arnaud BERNARD - Assemblée générale : Arnaud BERNARD.  
 Office Intercommunal des Sports (OIS) : Titulaire : Anaïs MILAN suppléante : Marie-Madeleine RENIER.  
 Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée (ACPM) : Yves Fromentin.  
 Conseil d'école La Petite Normandie : Yves FROMENTIN - Titulaire Valérie CARTERON - Suppléant : Gaëtan BODIER  
 Conseil d'école Notre Dame de Bonne Garde : Yves FROMENTIN - Titulaire Valérie CARTERON - Suppléant Gaëtan BODIER.

Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre d'Enfouissement Technique de Treffieux (CLIS) : Délégué titulaire Yves FROMENTIN - Déléguée suppléante Vincenza BAGOT.  
 POLLENIZ (lutte contre les nuisibles) : Délégué titulaire : Emmanuel ERBETTE - Délégués suppléants : Emmanuel CHAUVIN et Vincenza BAGOT.  
 Correspondant Défense : Jérôme PENIGUEL.  
 Correspondant incendie - secours : Arnaud BERNARD  
 OPASS : Déléguée titulaire Gitane REMY - Déléguée suppléante - Vincenza BAGOT.

**Taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 :**

Le conseil municipal a décidé une hausse de 3 % de la fiscalité directe locale pour 2026, elle se répartit de la manière suivante :  
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33,85 %  
 - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 58,96 %  
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,13 %

**Décision modificative n°1 du budget principal :**

Suite au transfert du budget principal, voté le 12 mars 2026, auprès du Service de Gestion Comptable (SGC) de Nort-sur-Erdre, une erreur matérielle, crée une anomalie bloquante non-forçable dans le logiciel de gestion HELIOS, une décision modificative est nécessaire.  
 Des crédits pour un montant de 92 850 € sont inscrits au compte 7752 (produits de cession), ce qui n'est pas autorisé.  
 Madame Valérie CARTERON, adjointe déléguée aux finances, propose la décision modificative suivante :  
 Section de fonctionnement : c/7752 Produits des cessions d'immobilisations : - 92 850 € Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : - 92 850 €  
 Section d'investissement : chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : - 92 850 €. Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations : 92 850 €  
 Total dépense : - 92 850 €  
 Total recette : 92 850 €  
 Le conseil adopte cette décision modificative.

**URBANISME**

**DÉCLARATION PRÉALABLE :**

- 06/05/2026 : Maël RENARD, 2 le Perray, installation panneaux photovoltaïque.
- 19/05/2026 : Vanessa FOURMY, 3 Le Coudray, réfection d'une partie de la toiture + changement d'une porte + changement de 2 chassis tabatière
- 26/05/2026 : SAS Phoenix France, 42 rue de la Gare, Pylône pour la téléphonie

Vous avez un projet d'urbanisme : clôture, agrandissement de votre maison d'habitation, garage ou tout autre travaux qui sont visibles de l'extérieur, **une déclaration d'urbanisme est obligatoire.**

Si vous souhaitez échanger sur votre projet, un rendez-vous peut être utile avec le service urbanisme au 02 40 07 83 08.

2 possibilités s'offrent à vous pour déposer un dossier :

- En ligne : <https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS/sve/CCCD44>
- En déposant le dossier papier. Le nombre d'exemplaires demandé dans le cerfa devra être respecté.



**Naissances**

Eliott DERVILLEZ, fils de Peter DERVILLEZ et de Mélanie SCHMITZ, né le 1er mai 2026 à Saint-Herblain, domicilié 2 rue des Ateliers à Lusanger.



**Décès**

Thérèse AUFFRAIS veuve BRIAND, décédée le 11 mai 2026 à Châteaubriant, domiciliée 21 Le Vieux Bourg, route de Derval.

Marc CHAMPROUX, décédé le 20 mai 2026 à Bain-de-Bretagne, domicilié 20 Place de l'Eglise à Lusanger.

**STAGE FUN DERVAL**  
**6 au 10 juillet 2026**  
 Suite au gros succès de l'été dernier !  
 On recommence !  
 Places limitées (sms avant 7 juin)  
 Dès 7 ans  
**JUDOKA OU PAS**  
 80€ la semaine tout compris  
 prêt de kimonos

**NERF** barricade  
**BALLE ASSISE**  
**CUCUBALL**  
**WATER FIGHT**  
**SoiréeMUSIQUE**  
**SWITCH**  
**PETANQUE MOLLE**  
**En équipe !**  
**Ambiance !**

**INFOS/ résa**  
**YANN 06 62 50 65 87**  
 derval.judo@gmail.com



L'antico des pompiers de Derval et Balzacqzate présente la  
**FÊTE DE LA MUSIQUE**  
**13 JUIN 2026**  
**DERVAL**  
 Square du Pays de Galles



**ZEBRA 3 - OSSOUL - LA MICHELINE - GROM - REAGGAE DUB VIRBATION - 10 PACKS - BOYZ AND GROOVE - DJ AXEL - LA BARAKATOUS**

MOULES-FRITES : 15 €  
 Sur réservation

**La BARAKATOUS**  
 ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE

**FÊTE DE LA MUSIQUE**

**13 JUIN** à Jans  
**16 JUIN** à Derval

[www.labarakatous.fr](http://www.labarakatous.fr)  
 02 28 50 46 39 info@labarakatous.fr

**DU 26 AU 28 JUIN 2026**  
**CHATEAUBRIANT**  
 & LES FORGES DE MOISDON-LA-RIVIERE



**LES DIVAS DU JAZZ**  
**GRATUIT**



**ALFa Répît** est une association qui soutient les aidants accompagnant un proche âgé dépendant, atteint ou non d'une maladie neuro-évolutive pour favoriser son maintien au domicile. Son territoire d'intervention est le Nord du département réparti en deux secteurs : Estuaire et Nord Loire.

L'association gère **un accueil de jour** et **une plateforme de répît et d'accompagnement**. Elle propose du répît aux aidants en accueillant les aidés au sein de lieux adaptés  
**Un accueil de jour à ST-GILDAS DES BOIS**  
**5 haltes répît à GUERANDE, PORNICHET, VAY, DERVAL et ERBRAY**  
**Du répît à domicile gratuit**

Le Relais des Aidants est un dispositif d'écoute et d'information qui propose des solutions (ateliers, entretien individuel, formation, groupe de parole...) pour limiter l'épuisement de l'aidant. Des sorties et séjours répît sont également proposés pour les couples Aidants/Aidés. Toutes nos activités sont sur réservation.

**ALFa Répît – le Relais des Aidants**  
**www.alfarepit.fr**  
**Plateforme d'accompagnement et de répît pour les Aidants**  
**Contact : 02.40.66.94.58**  
**Mail : contact@alfarepit.fr/**

**Prévention**  
**Dépistage**

**OUVERT À TOUS ANONYME SANS RENDEZ-VOUS**  
**GRATUIT**



**le MARSOINS**  
 Châteaubriant-Derval

**Planning des actions**  
**Juin à septembre 2026**

Un projet porté par **vos soins**

f | in | [lemarsoins.fr](http://lemarsoins.fr)

Le planning des actions proposé par le MarSOINS de juin à septembre 2026 est disponible en mairie.

Cette unité mobile de prévention et de dépistage vient au plus près des habitants pour proposer gratuitement des temps d'informations, de sensibilisation, et de dépistage autour de la santé. Les actions sont ouvertes à tous, sans rendez vous, dans un cadre bienveillant, conviviale et accessible.

Le planning est à l'accueil de la mairie et sur le site internet [mairie-lusanger.fr](http://mairie-lusanger.fr)

**Réservez déjà la date du jeudi 24 septembre de 15 h à 17 h sur la Place de l'Eglise à Lusanger.**

**La BARAKATOUS**  
 ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE

**OFFRES D'EMPLOI MUSIQUE**

La Barakatous recherche pour la rentrée 2026-2027 :  
 - un.e professeur.e d'ateliers jardin et d'éveil musical  
 et d'atelier chant et rythme  
 - un.e chef.fe de chœur

Plus d'infos sur [www.labarakatous.fr](http://www.labarakatous.fr)



## JOURNÉE CITOYENNE : NETTOYAGE DU CHEMIN DE RANDONNÉE



Un grand merci aux bénévoles qui ont nettoyé et entretenu le chemin pédestre de la commune.

Leurs travail permet à chacun de profiter d'un accès plus facile et sécurisé.

Merci pour leur implication et leur dévouement.



*Un mois de juin bien fleuri,  
Est un vrai paradis.  
Avec sa musique,  
Il est très poétique*



Mairie de LUSANGER : Yves FROMENTIN  
20, place de l'église - 44 590 LUSANGER 02 40 07 83 08  
Lundi, vendredi : 8 h 45 -12 h 30 / 14 h 00 -16 h 00  
Mardi, mercredi, jeudi : 8 h 45 -12 h 30

Courriel : [info@mairie-lusanger.fr](mailto:info@mairie-lusanger.fr) Site Internet : [mairie-lusanger.fr](http://mairie-lusanger.fr)  
Bulletin périodique d'informations municipales « gratuit » imprimé par la mairie de LUSANGER  
Directeur de la publication Yves FROMENTIN, Maire de Lusanger.